

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE  
PREMIERE REGION MILITAIRE  
CHAHID AHMED BOUGARA

AVIS DE MISE EN DEMEURE

N° : 01/2025/A1

A

**L'ENTREPRISE BOUCENNA OUSSAMA**

**Adresse :** Le siège social sis à Ras Laine locale N°02 Ain Oulmen/Setif, titulaire de la convention N°527/2024, Portant sur les travaux de dépose et fourniture et pose groupe électropompes y/c accessoires à Alger, est mise en demeure au motif de :

- **Le retard dans l'exécution des travaux par rapport au délai de réalisation ;**
- Votre entreprise est tenue sous huitaine de :
  - **Renforcer le chantier en moyens humains et matériels;**
  - **Accélérer le rythme d'avancement pour rattraper le retard.**

Dans le cas où aucune suite n'est donnée à la présente mise en demeure dans le délai cité ci-dessus, à compter de la date de la parution de la présente mise en demeure sur la presse nationale et le BOMOP, votre entreprise subira les mesures coercitives édictées par la réglementation en vigueur.